*École Xy* Annexe 3

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Enseignante spécialisée / enseignant spécialisé relevant de l’OsEO intégrée : cahier des charges type / descriptif de poste type** | | |
| **Titulaire du poste** | | Prénom, nom |
| **Désignation de la fonction** | | Enseignante spécialisée / enseignant spécialisé relevant de l’OsEO intégrée |
| **Degré d’occupation** | | xx % |
| **Autorité supérieure / autorité d’engagement** | | Direction |
|  | |  |
| Objectif/intention | | |
|  | | |
| Le présent descriptif de poste décrit les tâches de l’enseignante spécialisée / enseignant spécialisé relevant de l’OsEO intégrée. Il sert de référence pour l’enseignante spécialisée / enseignant spécialisé et peut constituer la base de l’entretien d’évaluation périodique avec la direction d’école. Principes Les enseignantes et les enseignants spécialisés sont des spécialistes chargés d’effectuer un travail d’enseignement et d’éducation dans les classes hétérogènes. Elles et ils accompagnent, prennent en charge et soutiennent les élèves présentant des besoins éducatifs particuliers. | | |
| Tâches | | |
| 1. Enseigner, éduquer, accompagner | | | |
| Enseignement | L’enseignante spécialisée / enseignant spécialisé accompagne et soutient les élèves présentant des besoins éducatifs particuliers dans le développement de capacités d’apprentissage et de compétences disciplinaires, personnelles, sociales et méthodologiques.  Elle/il prépare l’enseignement en coopération et/ou en concertation avec l’équipe pédagogique.  Elle/il dispense un enseignement individuel et/ou un enseignement en petits groupes et/ou travaille avec des classes entières.  Elle/il réunit et met à la disposition des élèves relevant de l’OsEO intégrée les moyens d’enseignement adaptés, même pour les périodes d’enseignement où elle/il est absente/absent. | | |
| Évaluation diagnostique | L’enseignante spécialisée / enseignant spécialisé établit le niveau de développement et de connaissances de l’élève relevant de l’OsEO intégrée à l’aide d’instruments adaptés. | | |
| Projet pédagogique individualisé | Elle/il établit le projet pédagogique individualisé en fonction des ressources de l’élève, de l’évaluation diagnostique et du Plan d’études romand (PER). | | |
| Évaluation | À la fin de l’année scolaire, elle/il rédige le rapport du projet pédagogique individualisé des élèves relevant de l’OsEO intégrée en collaboration avec l’équipe pédagogique de la classe. De plus, elle/il soutient la maîtresse ou le maître de classe dans la rédaction du dossier d’évaluation. | | |
| 2. Conseil et collaboration | | | |
| Au sein de l’équipe pédagogique de la classe | Des discussions régulières avec l’équipe pédagogique font partie du travail de l’enseignante ou de l’enseignant spécialisé. | | |
| Avec les personnes détenant l’autorité parentale | En concertation avec la maîtresse ou le maître de classe, elle/il entretient des contacts réguliers avec les parents des élèves relevant de l’OsEO intégrée. | | |
| Avec les services spécialisés et les spécialistes | En concertation avec la maîtresse ou le maître de classe, elle/il assume les tâches de coordination entre les spécialistes impliqués.  Elle/il initie l’orientation d’élèves vers des services spécialisés et/ou se charge de les orienter en concertation avec la maîtresse ou le maître de classe.  Elle/il travaille en étroite collaboration avec les services spécialisés. | | |
| Avec la direction d’école | En concertation avec l’équipe pédagogique de la classe, l’enseignante spécialisée / enseignant spécialisé informe régulièrement la direction d’école de l’évolution de la situation des élèves relevant de l’OsEO intégrée. | | |
| Savoir spécialisé | Si nécessaire, elle/il partage son savoir spécialisé avec l’ensemble de l’équipe pédagogique de l’école. | | |
| 3. Formation continue | | | |
|  | La formation continue fait partie du mandat professionnel de l’enseignante spécialisée / enseignant spécialisé et lui permet d’évaluer sa propre activité et de garantir l’assurance et le développement de la qualité.  Elle/il se perfectionne en particulier sur des thématiques de pédagogie spécialisée et des thématiques spécifiques qui concernent les élèves relevant de l’OsEO intégrée. | | |
| 4. Organisation et administration | | | |
| Administration | L’enseignante spécialisée / enseignant spécialisé documente son travail. | | |
| Participation à des séances et conférences | Elle/il fait partie de l’équipe pédagogique de l’école et assume les tâches qui lui incombent en fonction de son taux d’activité. Elle/il participe notamment à des séances.  *Disposition propre à la commune, p. ex. :*  *En fonction de son taux d’activité, Prénom Nom participe au moins à hauteur de xy % aux conférences de l’école.* | | |
| 5. Autres tâches et compétences *(uniquement si nécessaire)* | | | |
|  | *Si nécessaire, indiquer ici les tâches internes à l’école devant être assumées par l’enseignante spécialisée / enseignant spécialisé.*  *p. ex. : Elle/il anime quatre séances réunissant les enseignantes et enseignants spécialisés et est indemnisée/indemnisé à hauteur de x % sur le pool destiné aux tâches spéciales.* | | |
| Profil Formation pédagogique de base et formation complémentaire à l’enseignement spécialisé. | | | |

Xx, le xx yy 202x Direction

(signature)